REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité – Justice – Travail

GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales – Phase II (PAGEFCOM II)

RESUME

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Equipe du Projet	Chef d'Equipe :	M. Léandre GBELI, Agro-Economiste Principal	OSAN.3	Poste: 3646
	Membres :	M. Samuel-Alain E. NNA, Coordonnateur Régional	ORPF.2	Poste: 6577
		M. Maximin ANASSIDE, Spécialiste Sup. Acquisition	ORPF.1	Poste:7228
		M. Amadou MAIGA, Consultant Forestier	OSAN.3	
		M. Joseph T. YOUMBI, Consultant Expert Halieute	OSAN.3	
		M. Oumar K. NDIAYE, Consultant Environnementaliste	OSAN.3	
	Chef de Division Sectoriel :	M. Abdoulaye DAGAMAISSA	OSAN.3	Poste: 2495
	Représentant Résident :	M. Serge M. N'GUESSAN	TGFO	Poste: 6400
	Directeur Sectoriel :	M. Chiji C. OJUKWU,	OSAN	Poste: 2042
	Directeur Régional, p.i :	M. Abdellatif BERNOUSSI,	ORWA	Poste: 2705

Peer Reviewers	M. Jean-Louis KROMER	Expert en Chef en GRN	ANRC	Poste: 3331
	M. Modibo TRAORE	Expert en Chef en GRN	ANRC	Poste: 3308
	M. Zinso BOUE	Agro-économisteSenior	OSAN.3	Poste: 4526
	M. Mamadou TANGARA	ChargéPrincipal d'Assurance Qualité	ORQR.2	Poste: 4283
	Souleye KITANE	Expert en Développement Rural	SNFO	Poste: 6541
	Jean-Pierre M. KALALA	Socio-Economiste en Chef	OITC.1	Poste 3561

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

En 1980 les formations forestières du Bénin occupaient moins de 12% du territoire national et le taux de déforestation moyen était estimé à 150 000 ha/an entre 1960 à 1980. La Banque a appuyé de 1984 à ce jour, quatre opérations dans le secteur forestier dans le pays, dont le PAGEFCOM I, qui ont eu pour impact de contribuer à la réduction du taux annuel de déforestation à 70 000 ha entre 1990 et 2000. Les différents résultats obtenus par ces différents programmes ont permis au Bénin d'atteindre un taux de couverture forestière de 19% du territoire à l'achèvement du PAGEFCOM-I. Présentation, la forêt couvre au Bénin environ 2,7 millions d'hectares (soit 68 % du territoire national).

Le projet d'appui à la gestion des forêts communales-phase II **(PAGEFCOM-II)** qui s'inscrit dans la suite du projet de phase I, va cibler les départements de l'Atlantique, du Zou, des Collines, du Borgou et de Donga. Cet ensemble constitue le noyau vert du Bénin. Malgré les efforts consentis, la zone ciblée par le projet, du fait de sa position de transition entre les savanes arides du Nord et le littoral humide du Sud, est caractérisée par une certaine vulnérabilité des écosystèmes, une vulnérabilité sociale et économique des populations, résultant de pratiques inadaptées, mais

aussi des effets du changement climatique. La zone du projet reste également marquée par l'existence de différents conflits et litiges portant sur l'utilisation de l'espace et la gestion des ressources naturelles.

C'est dans ce contexte que le PAGEFCOM-II a été formulé, afin de contribuer à la réduction de la dégradation des ressources naturelles de la zone. L'objectif spécifique du projet est d'assurer la gestion rationnelle des ressources forestières dans les départements ciblés, par le développement des chaînes de valeur de l'économie verte.

Le projet se décline en quatre (04) composantes : (i) Promotion des Chaînes de Valeurs de l'Economie Verte; (ii) Gestion Durable des Ressources Naturelles ; (iii) Appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques ; (iv) Gestion et Coordination du Projet. Le coût total du projet est estimé à 8,40 millions UC (6,91 milliards de FCFA), hors taxes.

Le PAGEFCOM-II sera exécuté selon une approche participative et inclusive qui associera l'ensemble des parties prenantes, notamment les Institutions de l'Etat, les Collectivités décentralisées, les acteurs non étatiques du secteur forestier, les organisations professionnelles, les institutions spécialisées, les populations concernées, la société civile et le secteur privé.

Une Cellule de Gestion du Projet (CGP), rattachée à la Direction Générale des Eaux Forets et Chasse (DGEFC) placée sous la tutelle du Ministère du Cadre de Vie du Développement Durable (MCVDD) sera chargée de la gestion et de la coordination du projet. La CGP sera composée comme suit: (i) un Coordonnateur de projet; (ii) un Spécialiste de suivi-évaluation interne; (iii) un Spécialiste en Foresterie/GRN; (iv) un Spécialiste en Acquisition; (v) un Spécialiste en Infrastructures; (vi) un Spécialiste en Faune; (vii) un Chef Service Administration et Finances; (viii) un comptable. Sur le terrain, la CGP s'appuiera sur les Inspections et les Cantonnements de l'Administration forestière, pour exécuter les activités sur le terrain. La CGP sera aussi appuyée par une assistance technique ponctuelle.

II. **OBJECTIFS DU PGES**

Les activités prévues par le PAGERCOM II auront des impacts positifs considérables sur les écosystèmes, sur l'organisation de l'espace, la gestion des ressources naturelles, et sur l'amélioration des conditions de vie des populations et des systèmes de production agricoles, pastorales et halieutiques. Toutefois, la mise en œuvre de certaines activités du projet pourrait également engendrer des impacts négatifs sur les milieux, si certaines mesures d'optimisation et d'atténuation ne sont pas prises en compte durant cette étape de formulation et durant la mise en œuvre du projet. L'existence de ces impacts négatifs potentiels justifie l'élaboration de cette évaluation environnementale et sociale, conformément au cadre réglementaire applicable.

Le projet est classé dans la **catégorie environnementale et sociale 2**, ce qui nécessite la réalisation d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), objet de ce Rapport. Ce PGES a été élaboré conformément: (i) aux exigences environnementales et sociales et aux Conventions internationales dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources naturelles ratifiées par la République du Bénin, et (ii) aux politiques, procédures et exigences de sauvegarde de la Banque, à travers le Système de Sauvegardes Intégré -SSI- et les Sauvegardes Opérationnelles-SO- de la BAD) pour **les projets de catégorie 2**.

À cet effet, la Banque a développé un **Système de sauvegardes intégré (SSI)**, qui constitue la stratégie de la BAD pour la promotion d'une croissance socialement inclusive et écologiquement durable.

III.CADRES POLITIQUE ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EN RAPPORT AVEC LE PROJET

Les implications politiques, économiques, sociales, environnementales, institutionnelles, juridiques et réglementaires liées à la mise en œuvre du PAGEFCOM couvrent plusieurs domaines et secteurs, allant du développement économique et social, la décentralisation, les aspects genre, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, au changement climatique, etc.

A cet effet, les objectifs du PAGERCOM II cadrent parfaitement avec les principaux documents de politiques et de stratégies de développement économique sociale et environnementale du Bénin, en particulier avec **la vision prospective «Bénin 2025**», qui vise la réalisation d'une croissance forte et inclusive susceptible d'améliorer les conditions de vie des populations. Le PAGESCOM-II est en cohérence avec les principaux documents cadre de gestion et de planification environnementale du Bénin, que sont le Plan d'Action Environnementale (1993), la Stratégie et le Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 ; le document de stratégie de développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques du Benin (à l'horizon 2030) ; la politique nationale et le programme de développement forestier du Bénin adopté en 1994, qui constitue le cadre dans lequel doivent s'insérer tous les plans de développement et programmes d'actions relatifs au domaine forestier, etc.

Le Projet est également en ligne avec les priorités opérationnelles (ii) et (v) de la BAD. A tire de rappel, la Banque s'est fixée 05 Priorités opérationnelles de la Banque: (i) donner l'énergie à l'Afrique; (ii) Nourrir l'Afrique; (iii) Industrialiser l'Afrique; (iv) Intégrer l'Afrique; et (v) Améliorer les conditions de vies. Les objectifs du PAGEFCOM-II cadrent aussi avec les priorités opérationnelles de la Stratégie 2013-2022 de la Banque, en visant une croissance économique forte, inclusive et verte, et également en cohérence avec les stratégies d'intervention de la Banque (Risque climatique et adaptation aux CC, Genre, Agriculture et Environnement).

Le Bénin a également fait l'option d'intégrer l'environnement dans sa stratégie de développement pour s'assurer de l'avènement du Développement Durable (DD) d'ici à l'an 2025. C'est dans ce cadre que plusieurs Conventions ont été ratifiées (Convention sur la Diversité Biologique, le 30 Juin 1994; Convention - cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, le 30 Juin 1994; Convention des Nations-Unies sur la Lutte contre la Désertification, le 29 Août 1996 ; etc.). Suite à leur ratification, chacune de ces Conventions a fait l'objet de stratégies et plans d'actions de mise en œuvre.

IV. CADRE DE GESTION DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES EN RAPPORT AVEC LE PROJET

La ***Loi nº 98-030 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin*** *et le* ***Décret nº 2001-235 portant organisation de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement***, règlement les évaluations environnementales et sociales des projets et programmes. Le ***Décret nº 95-47 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE)***, lui confère entre autres, la charge de vérifier la conformité environnementale des programmes, plans et projets à mettre en œuvre au Bénin.
La BAD a également développé un Système de sauvegardes intégré (SSI), qui constitue la stratégie de la Banque pour la promotion d'une croissance socialement inclusive et écologiquement durable, qui comprend cinq (05) Sauvegardes Opérationnelles (SO) : (i) *SO1-Évaluation environnementale et sociale; (ii) SO2 Réinstallation involontaire (acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations); (iii) SO3-Biodiversité et services écosystémiques. (iv) SO4-Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources ; (v) SO5- : Conditions de travail, santé et sécurité.* En rapport avec le contexte, seule la SO-1 est applicable au projet. Les activités du

projet n'entraineront pas de déplacements de populations, ni de pertes significatives d'actifs et d'accès à des ressources.

V. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

Sur le plan administratif, la zone d'intervention du projet (ZIP du PAGEFCOM-II) va concerner cinq (05) départements, l'Atlantique, le Zou, les Collines, le Borgou et la Donga, et couvre une superficie d'environ 59.746 km² (52,06% du territoire national). Ces cinq (05) Départements regroupent 25 communes sur un total national de 77.

. Caractéristiques biophysiques

Le climat dominant est du type soudano-guinéen, avec quatre saisons (deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches) offrant une pluviométrie annuelle allant de 1000 mm à 1400 mm dans le sud-ouest et à 1200 mm dans le Nord. Les mois les plus pluvieux sont juillet et août. La température moyenne annuelle est de l'ordre de 27°C. Les principaux sols sont de type alluviaux très fertiles dans les plaines inondables, et en majorité ferralitiques tropicaux ou ferrugineux tropicaux dans les autres parties. Le réseau hydrographique est relativement dense, les cours d'eau les plus importants sont : l'Otio, le Zou, l'Ogou, l'Ouémé, la Térou, l'Odola et l'Adjiro. La végétation de la zone d'influence du projet est constituée principalement de vestiges de forêts denses décidues et semi-décidues, de forêts sacrées, ainsi que des formations marécageuses, des plantations de teck et des palmeraies, etc.

La grande faune mammalienne a quasiment disparu de la zone d'influence du projet dut fait à la fois du braconnage et la destruction des habitats par l'exploitation forestière, les feux de brousse et l'extension des terres agricole et du pastoralisme. Les pêcheries continentales se retrouvent notamment sur les plans d'eau tels que les fleuves Zou, l'Ouémé, l'Okpara, le Couffo et accessoirement sur l'Alibori, la Sota, le Mékrou et quelques barrages et retenues d'eau : le lac Célé, le lac Azili et le barrage de la Société Sucrière de Savè (3S).

. Caractéristiques socioéconomiques

La population totale de la zone du projet est d'environ 2 068 330 habitants, soit 20,71 % de la population totale du Bénin (recensement de 2013). Le PAGEFCOM-II bénéficiera directement à plus de 30.000 personnes et indirectement à 255.000 habitants de la zone d'intervention. L'agriculture, la foresterie et l'élevage constituent les principaux secteurs d'activité. Il existe une gamme très diversifiée de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) au Bénin. Des plantes comme le Baobab, le Néré, le Rônier, le Tamarinier, l'Acajou et l'Artocarpus, le Palmier, etc., qui font l'objet d'autoconsommation, mais aussi de commerce, en raison de leurs valeurs nutritive, médicinale ou artisanale. La pêche dispose d'importantes ressources et potentialités, grâce aux nombreux plans et cours d'eau et mobilise des autochtones et des allochtones.
Malgré l'existence d'importantes ressources et potentialités, les 05 départements ciblés par le PACEFCOM-II présentent un niveau de développement humain assez faible. La proportion de la population qui est « multi dimensionnellement » pauvre est estimée à 59,7%.

La forte tendance à l'appauvrissement et à la dégradation des habitats naturels observée durant les décennies 80-90 est en train d'être infléchie au Bénin. Des efforts considérables ont été réalisés dans le domaine de la gestion des ressources forestières. Toutefois, on note encore des agressions sur les massifs forestiers du fait des feux de brousse, de l'extension des cultures, de la transhumance, de la chasse, de la pêche, de la cueillette, de l'exploitation du bois d'œuvre, du bois de feu, du charbon de bois, la pharmacopée, l'urbanisation, etc. Les zones forestières sont encore sujettes à une colonisation agricole et pastorale et une forte exploitation des produits forestiers pour différents usages. La forte pression exercée sur les ressources naturelles engendre également diverses formes de conflits et litiges, entre différents acteurs et usagers (entre agriculteurs et agriculteurs ; entre agriculteurs et pasteurs, entre pêcheurs et pêcheurs, entre autochtones/allochtones/migrants, entre gestionnaires des

aires protégées et agriculteurs ou/et éleveurs, etc.) qui sont en compétition pour l'accès, le contrôle et la gestion de ces ressources.

. Aspects Genre

Les femmes représentent plus de 51% de la population de la zone du projet et elles jouent un rôle important dans le développement économique et social du pays. En ce qui concerne le Genre et l'autonomisation des femmes, le Bénin a connu sur le plan institutionnel et réglementaire des avancées significatives.

A cet effet, le pays dispose d'une Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG, 2009), dont l'objectif global est de «réaliser au Bénin d'ici à 2025, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes en vue d'un développement durable». La Constitution de 1990 interdit les discriminations basées sur la race, le sexe et la religion et accorde aux femmes et aux hommes des droits économiques et sociaux égaux. Le Code des Personnes et de la Famille promulgué en 2004, confère aux femmes des droits égaux en termes d'héritage, de mariage et de droit foncier. En rapport avec le projet, la loi 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural, précise le principe de l'accès égal de tous les béninois aux ressources naturelles en général et aux terres agricoles en particulier, sans discrimination de sexe ou d'origine sociale. De même, elle garantit aux femmes de façon explicite le droit à la succession de leurs ascendants ou conjoints sur les terres rurales.

L'indice des inégalités de Genre (IIG) est estimé à 0,614. L'inégalité de genre au Bénin est ainsi plus élevée que la moyenne observée au niveau de l'Afrique subsaharienne (0,575). L'analyse des dimensions de l'IIG montre que la santé de la reproduction est le facteur qui contribue le plus à l'inégalité de genre au Bénin. Le taux de mortalité maternelle s'établit ainsi à 340 en 2014 contre 410 en 2011(source : PNUD 2015).

En rapport avec ce diagnostic, les consultations ont fait ressortir que les femmes assument beaucoup de responsabilités économiques, sociales et sont fortement impliquées dans les activités communautaires, dans la gestion des ressources naturelles, les activités génératrices de revenus (maraichage, riziculture, élevage, cueillette, commerce, artisanat, transformation de produits, etc.) dans un contexte fortement marqué par la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. Elles disposent en plus de faibles capacités techniques et managériale, d'un faible pouvoir économique, d'une faible représentativité au sein des instances de décisions, etc.

. Changement climatique

La situation climatique du pays est marquée de plus en plus par l'irrégularité, l'arrivée tardives ou parfois la violence des précipitations. Les projections climatiques sur le Bénin indiquent pour les prochaines années une augmentation des températures de l'ordre de 0,5°C pour le scénario le moins pessimiste, 3°C pour le plus pessimiste, à l'horizon 2050, voire + 6°C à l'horizon 2100. Pour contrer cette élévation de la température aux conséquences néfastes sur le développement, le pays a élaboré et validé le 23 février 2016 une stratégie de développement sobre en carbone.

La réduction du taux annuel de déforestation de 41,7 % pourrait permettre au Bénin de réduire ses émissions cumulées dues au secteur de la foresterie par rapport au scénario de maintien du statu quo d'environ 110 Mt E-CO2 sur la période 2021-2030. Le PAGERCOM-I avait fortement contribué à la réduction du taux de déforestation au Bénin et le PAGERCOM2 va renforcer ces acquis.

Les principaux secteurs vulnérables aux effets des changements climatiques au Bénin sont l'agriculture, les ressources en eau, la foresterie, la pêche, la zone côtière, la santé humaine et l'énergie. Les principaux objectifs d'adaptation visés concernent la réduction de la vulnérabilité des systèmes socio-économiques et des écosystèmes à la variabilité et aux changements climatiques, en adoptant des politiques et mesures appropriées, dont

principalement : (i) le renforcement des systèmes de prévision de risques climatiques et d'alerte rapide ; (ii) le renforcement de la disponibilité des ressources en eau ; (iii) la protection de la zone côtière face à l'élévation du niveau de la mer ; et (iv) la contribution au financement de l'adaptation au niveau des collectivités locales à travers le renforcement de la gouvernance locale en matière de planification et de budgétisation des activités.

Ces objectifs de la stratégie d'atténuation et d'adaptation cadrent parfaitement avec ceux du Projet. Le PAGEFCOM-II aura donc des effets positifs considérablement sur les mécanismes d'adaptation et d'atténuation sur le changement climatique.

V. CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Le projet a été élaboré à travers une approche participative et inclusive, les communautés à la base et les collectivités locales ont été associées à l'ensemble du processus de formulation du projet. Un atelier de validation regroupant l'ensemble des parties prenantes du projet a été tenu, qui a permis de valider les options retenues.

Dans le cadre de la formulation du Projet, du 25 Aout au 10 septembre 2016, des séries de consultations avec les parties prenantes ont été réalisées au Bénin, avec différents acteurs (Autorités en charge de la politique environnementale, Services techniques, Collectivités locales, Communautés à la base, acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet, etc..). Ces consultations avaient pour objectifs d'informer les parties prenantes sur le projet, les impliquer à cette phase de formulation, recueillir et intégrer les suggestions et les recommandations des parties prenantes susceptibles d'optimiser la mise en œuvre du projet. Ces rencontres et visites de sites ont permis aussi de collecter des données sur le projet et sur sa zone d'influence.

Il en est ressorti de toutes ces consultations que le projet répond aux attentes du Gouvernement, des populations, des communautés et des élus locaux. Selon les différents acteurs, la Phase 2 devrait s'inscrire sur les acquis et les résultats très positifs de la première phase, dans les domaines de la reforestation et de la gestion des ressources naturelles, de l'amélioration des conditions de vie des populations et des conditions d'accès aux équipements, le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, etc. Les représentants des collectivités locales ont insisté sur le renforcement des plantations communales, la mise en place d'activités alternatives (fermes de gibier, pisciculture ; développement de l'écotourisme, amélioration des conditions d'accès à certains sites de biodiversité ; etc.).

VI. ANALYSE ET EVALUATION DES EFFETS ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET

. Impacts positifs du projet

Dans une large mesure, les activités du projet vont contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et au renforcement de la résilience au changement climatique des écosystèmes et des communautés des zones ciblées par le projet. Le projet aura des effets et des impacts positifs majeurs sur la reconstitution du couvert végétal ; la protection, la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et de la diversité biologique, l'amélioration de la résilience des écosystèmes au changement et à la variabilité du climat, la conservation et la régénération des sols, la réduction d'émission de gaz contribuant à l'effet de serre, l'augmentation des capacités de séquestration du carbone, le renforcement de la lutte contre la désertification, etc.

Les interventions de projet PAGEFCOMII contribueront à l'amélioration de la productivité des systèmes de production agricoles, sylvicoles, pastoraux et halieutiques, et par conséquent une amélioration des productions et de la sécurité alimentaire des ménages, la réduction de

la pauvreté et la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. Le projet contribuera également à la réduction des sources potentielles de conflits entre les communautés pour l'accès à la terre et l'utilisation de l'espace (en particulier pour ce qui concerne la transhumance).

Le projet a prévu un important programme d'appui et de renforcement des capacités des populations dans la gestion des ressources naturelles, qui va aussi permettre de prévenir les conflits et litiges récurrents dans la zone d'influence du projet, portant sur l'utilisation des ressources naturelles et la gestion de l'espace.

. Impacts sur le genre

Les visites de terrain et les séries d'entretien menées ont confirmé que les femmes s'investissement pleinement dans la gestion des ressources naturelles et que ces ressources leur assurent une part importante des revenus (cueillette de PFN, collecte de bois de chauffe, transformation et commercialisation des productions, etc.). La dégradation des ressources naturelles impacte de fait considérablement les conditions d'existence des femmes. Il est également ressorti des consultations la nécessité de renforcer leur implication dans la mise en œuvre du projet, de consolider les acquis de la première phase en augmentant et en diversifiant les unités de transformation des PFNF, en renforçant leur capacité de gestion, etc. Les besoins spécifiques des femmes, leurs avis et préoccupations doivent être bien formulés et pris en compte durant la mise en œuvre du projet, en particulier en ce qui concerne les programmes de renforcement des capacités et l'amélioration des chaines de valeurs. Durant la mise en œuvre, le projet veillera donc à ce que les femmes soient représentées au niveau de toutes les instances de décision.

. Impacts et effets sur le Changement Climatique

Toutes les activités du projet concourent de manière globale à une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, et donc à l'atténuation des effets des changements climatiques. En plus, le projet dispose d'une composante, Appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques, qui va contribuer à la préservation et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Le PAGERCOM 2 va donc fortement contribuer à l'objectif de réduction du taux de déforestation de 41,7 % fixé par le Bénin. Le projet a également prévu la mise en place d'un système de prévision et d'alerte rapide. Les programmes de plantation et d'enrichissement, d'information et de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, auront donc des effets et impacts positifs majeurs sur les milieux naturels, sur la biodiversité, sur l'adaptation et la réduction de la vulnérabilité, et contribueront aux efforts pour atténuer les effets des changements climatiques au Bénin.

. Impacts négatifs potentiels du projet

Les activités prévues par le projet étant quasiment toutes porté sur la gestion des ressources naturelles et sur le renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés au changement climatique, et sont en général de petite envergure, peu ou pas mécanisées, qui n'engendreront pas de déplacements involontaires ou de réinstallation de populations, ni de pertes d'actifs significatifs. Les impacts négatifs du projet pour l'essentiel seront mineurs à modérés. Tout de même, une attention particulière doit être accordée à la réalisation de certains travaux et aménagements, tels que la mise en place des unités de transformation; la pisciculture, la réhabilitation d'équipements; l'aménagement et la mise en concession de ranchs fauniques ; l'Ecotourisme, qui, de par leur nature, pourrait engendrer des risques de conflits et de litiges durant leur réalisation et durant leur mise en œuvre (revendications sur le foncier, sur les aires de chasse, sur les parcours ; sur les zones de pêche; restrictions d'accès aux ressources forestières ; etc.). Pour chaque impact et risque potentiel du projet, le PGES a prévu différentes mesures de bonification et d'atténuation.

VII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Globalement la mise en œuvre du PAGEFCOMII engendrera des effets et impacts positifs majeurs sur les milieux biophysiques et humains et très peu d'impacts négatifs significatifs. En plus, les activités prévues par la **Composante 2, Gestion durable des ressources naturelles**, à travers ses sous-composantes, Actualisation et mise en œuvre des PAGS et PAPS et Appui à la préservation de la biodiversité et celles de la **Composante 3, Appui à l'adaptation aux changements climatiques**, à travers ses sous-composantes, Amélioration de la couverture forestière ; Mise en place d'un Système d'Alerte Précoce feux de végétation et Payement des Services Environnementaux et Séquestration du carbone, auront des effets et impacts positifs considérables sur les milieux et vont également contribuer à faciliter sa mise en œuvre et atténuer les impacts et effets négatifs les plus significatifs du projet.

. Mesures d'optimisation et de bonification et initiatives complémentaires

En plus de différentes mesures de bonification et d'optimisation prévues par le projet dans le domaine de la gestion de ressources naturelles, d'autres initiatives complémentaires ont également été prévues. Elles constituent d'une part une alternative à la déforestation, et d'autres, elles vont aussi permette de lutter contre la pauvreté et renforcer l'autonomisation des femmes. Il s'agit entre autres : (i) d'activités portant sur l'élevage de gibier et d'appui à élevage traditionnel, (ii) l'appui aux groupements féminins à travers la mise en place d'une structure faîtière au niveau intercommunal ; (iii) la formation de 240 pisciculteurs, dont 60 jeunes et femme, la mise en place de 18 fermes piscicoles de démonstration et le repeuplement en alevins de certains cours d'eau; (v) le reprofilage d'environ 90 km de piste ; (vi) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'information de sensibilisation et de renforcement des capacités en destination des communautés dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ; (viii) la promotion des chaines de valeurs de l'économie verte, à travers la diffusion de bonnes pratiques d'agriculture intelligente, d'actions innovantes valorisant les savoir-faire locaux ; (ix) la promotion des Produits Forestiers non-ligneux ; (x) la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce et d'un mécanisme de payement des Services Environnementaux, etc.). , etc.

. Mesures d'atténuation des impacts négatifs

Les activités prévues par le projet, sont en général de petite envergure, peu ou pas mécanisées, qui n'engendreront pas de déplacements involontaires ou de réinstallation de populations, ni de pertes d'actifs significatifs. Les impacts négatifs du projet pour l'essentiel seront mineurs ; les activités étant quasiment toutes porté sur la gestion des ressources naturelles et sur le renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés au changement climatique.

Tout de même, une attention particulière doit être accordée à la réalisation de certains travaux et aménagements, tels que la mise en place des unités de transformation; la pisciculture, la réhabilitation d'équipements; l'aménagement et la mise en concession de ranchs fauniques ; l'Ecotourisme, de par leur nature, pourraient engendrer des risques de conflits et de litiges durant leur réalisation et durant leur mise en œuvre (revendications sur le foncier, sur les aires de chasse, sur les parcours ; sur les zones de pêche; restrictions d'accès aux ressources forestières ; etc.).

Le tableau suivant présente la synthèse des principaux impacts négatifs potentiels du programme et les mesures d'atténuation qui y sont associées.

Synthèse des mesures d'atténuation des impacts négatifs les plus significatifs

Activités	Impacts potentiels	Mesures
Transformation des PFNL	Risque de pollution Risque d'accident Non utilisation de techniques d'exploitation appropriées Risque d'accentuation de la pression sur les ressources naturelles	Organisation des acteurs et renforcement des capacités Application de bonnes pratiques Information et sensibilisation Suivi environnemental
Promotion de l'apiculture	Risques liés à des pratiques d'exploitation inappropriées	Application de bonnes pratiques Professionnalisation et amélioration des technique. Organisation des acteurs, renforcement des capacités et amélioration des systèmes d'exploitation (ruche et équipements appropriés et adaptées)
Pisciculture	Concurrence avec d'autres usages de l'eau Risques de surexploitation des ressources : Plutôt valable pour la pêche, Risques d'altération de la qualité des eaux (pollution par les fertilisants inappropriés, désoxygénation, accumulation d'azote ammoniacal etc.). Risques perturbation dynamique des écosystèmes des plans d'eau Appauvrissement et risque pour les populations locales avec l'introduction d'espèces exotiques ou d'espèces nouvelles	Application de bonnes pratiques Mise en place de modèles piscicoles semi-extensifs intégrant en particulier la richesse naturelle des étangs Choix espèces locales de poissons Privilégier l'utilisation de fertilisants bio (à partir de sous-produits locaux, sons de riz de maïs, etc.) Organisation des acteurs et renforcement des capacités ; Information et sensibilisation Montage d'un projet pilote afin d'identifier les problèmes et tirer les leçons de l'expérience Suivi environnemental
Aménagement et mise en concession de ranchs fauniques	Restriction d'accès des populations aux ressources naturelles Risques de frustrations et de conflits si les populations riveraines ne bénéficient pas des retombées de l'activité Risque de conflit avec les activités d'élevage Risque transmission de maladies du bétail aux animaux sauvages	Mise en place de cadres de concertation Association des communautés locales à la mise en œuvre du projet Information et sensibilisation Faire bénéficier les populations riveraines des retombées du projet, appui à l'amélioration du taux d'accès aux équipements socioéconomiques de base ; leur accorder en priorité les emplois pour tous les postes à faible et moyenne qualification technique, etc. Privilégier l'approche HIMO ; Prophylaxie animale, vaccinations, contrôles vétérinaires Suivi environnemental
Renforcement des infrastructures (réhabilitation pistes et installations non achevées du PAMFI)	Déboisement au niveau des emprises Gènes et nuisances (bruit, poussières et production de déchets de chantier) durant les travaux	Application de bonnes pratiques Privilégier le recrutement des locaux et l'approche HIMO ;
Eco tourisme	Risques dégradation des sites et de perturbation des écosystèmes Risque de pollutions, Incendie, etc. :	Information et sensibilisation Encadrement des visites, délimitations et surveillance des circuits Aménagement et équipement des aires s de repos en poubelles, etc.

Le tableau suivant présente des mesures d'atténuation de certaines activités de génie civil (reprofilage de pistes, d'infrastructures, d'unité de production, etc.).

Tableau Synthèse des mesures d'atténuation communes à certaines activités de génie civil

Phases	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Ventilation
Libération emprise et travaux	Réduction du couvert végétal par les déboisements	• Reboisement • implication des Services forestiers dans la mise en œuvre	• Prévue dans les activités du projet
	Pollution atmosphérique gènes/nuisances par la poussière/risques accident	• protection du personnel (port d'EPI) • application de bonnes pratiques durant les travaux	• DAO
	Génération de déchets	• collecte et traitement adéquat des déchets • application de bonnes pratiques	• DAO
	Risque de conflits sociaux	• Favoriser le recrutement de la main d'ouvre locale et l'approche HIMO • Implication de tous les acteurs (collectivités, autorités locales, etc.) • Campagne d'information et de sensibilisation	• DAO • UGP • Collectivités • PGES
Exploitation/mise en œuvre	Risques de conflits dans la gestion des installations	• Programme d'information et de sensibilisation • Implication des parties prenantes dés le début du processus	UGP Collectivités Populations

. Mesures de bonnes pratiques environnementales et sociales pour les travaux

L'application de bonnes pratiques permet d'atténuer et d'optimiser les impacts du projet. Il s'agit des mesures générales suivantes:

- Disposer des autorisations nécessaires en conformité avec les lois et règlements en vigueur.
- Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité durant les travaux :
- Assurer la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux
- Informer et sensibiliser les populations riveraines.
- Prévoir des mesures de protection sur les essences protégées ou rares
- Respecter les sites culturels, les us et coutumes
- Employer la main d'œuvre locale en priorité
- Assurer une bonne qualité des travaux, en procédant à des contrôles rigoureux.
- Informer et sensibiliser les populations avant toute activité de dégradation de biens privés.
- Effectuer un reboisement compensatoire en cas de déboisement ou d'abattage d'arbres
- Procéder à la signalisation des travaux et appliquer des mesures de protection appropriées ;
- Etc.

. Mesures de mise en œuvre du PGES

En plus de l'application de ces mesures d'atténuation, durant la mise en œuvre du PGES, il faudra aussi veiller à la conformité du projet aux cadres réglementaires applicables aux activités du projet, notamment la **Conformité avec la réglementation environnementale du pays et le SSi de la Banque.**

Le projet étant de catégorie 2, aucun sous-projet ne devrait faire l'objet d'une EIES (approfondie). Le tableau ci-dessous détermine les actions et activités à prendre en compte dans la mise en œuvre des sous- projets.

L'organigramme du projet a prévu la mobilisation d'un expert forestier/GRN qui aura dans le cadre de la mise en œuvre du PGES comme principales tâches pour le compte de l'Unité de gestion du projet (UGP) de:

- assurer l'interface de l'UGP pour tout ce qui concerne l'application du PGES, la prise en compte des aspects environnementaux et la réalisation éventuelles études environnementales et sociales ;

- s'assurer que les entreprises de travaux et la mission de contrôle, respectent les clauses environnementales et sociales insérées dans les DAO;
- effectuer des contrôles au niveau des chantiers pour s'assurer que les mesures environnementales et sociales prévues sont prises en compte;
- intervenir en urgence pour tout cas d'incident ou d'accident qui demande une vérification et un contrôle;
- notifier tout manquement aux engagements contractuels en matière de gestion environnementale et sociale.
- s'assurer que les plaintes sont relevées et traitées adéquatement;
- s'assurer que la réglementation est respectée durant la mise en œuvre du Projet;
- fournir des rapports et autres documents requis intégrant la gestion des mesures environnementales et sociales

La prise en compte des aspects environnementaux et sociaux sont présentée dans le tableau qui suit :

Tableau Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux durant la mise en œuvre du projet

Phases	**Composantes**	**Actions ou activités à réaliser**
1. Identification (planification)		Catégorisation du sous -projet et détermination du type d'évaluation environnementale à faire
2. Etudes et préparation	Etudes de faisabilité	- Préparation des TDR des études environnementales éventuelles à réaliser - Préparation des rapports d'EIES (Analyses environnementales, EIES sommaire)
		- Validation des études environnementales
	Projet détaillé Préparation des dossiers d'appel d'offre et d'exécution	- Intégration des PGES dans les dossiers d'appel d'offres, les contrats de travaux et de contrôle - Revue des dispositions institutionnelles de mise en œuvre des prescriptions environnementales et sociales
3. Appels d'offre	Analyses des offres et adjudication	- Intégration d'un critère environnemental de notation suffisamment pondéré dans la grille d'analyse et d'évaluation des offres
4. Exécution	Lancement du projet (démarrage)	- Réunion de démarrage des travaux pour informer et sensibiliser tous les acteurs institutionnels, y compris les populations, sur les activités du projet, la durée et la programmation des travaux, les impacts potentiels, les mesures préconisées, les rôles et responsabilités de chacun dans la mise en œuvre
	Exécution des travaux	-Suivi et contrôle du respect des prescriptions et engagements environnementaux et l'efficacité des mesures de protection -Exiger un expert environnemental dans les équipes de contrôle -Veiller à ce que les actions environnementales et sociales non réalisables par les entreprises de travaux soient confiées ou sous-traitées à des structures plus spécialisées en la matière (programme information et sensibilisation ; sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA) -Evaluation le traitement des impacts attendus et inattendus
5. Achèvement des travaux		-Procès-verbal de réception environnementale qui devra faire partie intégrante du processus de réception provisoire ou définitive des travaux -Rapport d'évaluation environnementale rétrospective
6. Phase exploitation		-Suivi des mesures environnementales (indicateurs de processus, d'impacts et de résultats)

. Programme de suivi

L'organigramme du projet a prévu la mobilisation d'un expert forestier/GRN qui sera aussi fortement impliqué dans la mise en œuvre du PGES et va s'assurer que toutes les mesures prévues dans le PGES seront exécutées, avec les différentes parties prenantes du projet. Les Collectivités locales concernées, l'ABE et la Cellule Genre du Ministère seront impliquées dans le suivi e la mise en œuvre du PGES. L'Expert forestier/GRN du projet en devra travailler en étroite collaboration avec l'ABE, pour ce qui concerne le screening des sous-projets, la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux durant les travaux et le suivi et la supervision de la mise en œuvre du PGES. Un protocole sera signé entre l'ABE et le projet dans ce cadre.

Le tableau qui suit présente le cadre indicatif de suivi de certaines composantes environnementales et sociales.

Tableau Cadre indicatif de suivi des composantes environnementales et sociales

Eléments	Impacts et Mesures de suivi	Responsables	
		Surveillance	**Suivi et supervision**
Eaux	Pollutions des eaux : • Surveillance de la pollution et de la perturbation des cours d'eau • Surveillance des activités d'utilisation des ressources en eaux	Expert forestier UGP/ Environnementaliste BC	ABE Comité de suivi du projet Collectivités locales
Sols	Dégradation des sols : • Contrôle de l'érosion des sols lors des travaux • Contrôle des mesures de remise en état des terrains • Surveillance des rejets (déblais) et pollutions diverses des sols	Expert forestier UGP/ Environnementaliste BC	ABE Comité de suivi du projet Collectivités locales
Faune et Flore	Déboisement et pertes d'habitat faunique : • Contrôle du déboisement et de l'abattage des arbres • Evaluation des mesures de reboisements/plantations et du taux de régénération • Contrôle du braconnage lors des travaux	Expert forestier UGP/ Environnementaliste BC	ABE Comité de suivi du projet Collectivités locales
Patrimoine culturel	• Suivi en cas de découverte de vestiges archéologique • Suivi effets sur les sites et forêts sacrées	Expert forestier UGP/ Environnementaliste BC	ABE Comité de suivi du projet Collectivités locales
Cadre de vie et Milieu humain	Pollutions et nuisances : • Surveillance des pratiques de collecte et d'élimination des déchets • Contrôle des lieux de rejets de déblais et autres résidus de chantiers	Expert forestier UGP/ Environnementaliste BC	ABE Comité de suivi du projet Collectivités locales
	Conflits sociaux : • Contrôle du respect des sites culturels • Contrôle de la cohabitation du personnel de chantier avec les populations d'accueil	Expert forestier UGP/ Environnementaliste BC	ABE Comité de suivi du projet Collectivités locales
	Mesures sanitaires, hygiène et sécurité : • Contrôle de l'efficience des mesures préconisées • Application des mesures de santé, d'hygiène et de sécurité • Contrôle de la mise à disposition de consignes sécuritaires • Fourniture et port d'équipement adéquat de protection pour le personnel de chantier • Contrôle du respect de la mise en application de la législation du travail	Expert forestier UGP/ Environnementaliste BC	ABE Comité de suivi du projet Collectivités locales

Afin de mieux de permettre aux différents acteurs de s'acquitter de leur mission de suivi, il est prévu **un Programme de renforcement des capacités** : (i) pour les acteurs à la base chargés du suivi du PGES, portant sur le suivi environnemental, et (ii) sur le système de sauvegardes de la Banque, pour les experts de l'ABE et les services techniques chargés du pilotage du projet.

. Coût du PGES

Le PGES a identifié différentes mesures dont certaines, comme **les mesures normatives et réglementaires ;** l'a**pplication de bonnes pratiques durant les travaux** seront à intégrées dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) et les prestataires auront l'obligation de les mettre en œuvre durant les travaux. Les coûts de ces mesures seront inscrits dans les DAO et sont déjà pris en compte dans le projet. L'estimation des coûts spécifiques du PGES portera donc essentiellement sur les mesures environnementales et sociales suivantes:

- **Mesure 1 :** Élaboration et mise en œuvre d'un programme additionnel d'information, de sensibilisation sur la gestion des ressources naturelles;
- **Mesure 2 :** Renforcement des capacités dans le domaine des évaluations environnementales et sociales : procédures et politiques environnementales et sociales de la BAD et le suivi environnemental des projets;
- **Mesure 3 :** Provision pour le Suivi et l'évaluation du PGES.

Le coût global du PGES est estimé à **250 000 $ US**. Ce coût du PGES est intégré aux coûts du projet. La mise en œuvre du PGES sera également intégrés aux procédures d'évaluation du projet.

Tableau Coût des mesures du PGES

Mesures	**Coûts en $ US**
Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'information, de sensibilisation sur la gestion des ressources naturelles	75 000
Programme Renforcement des capacités dans le domaine des évaluations environnementales et sociales : procédures et politiques environnementales et sociales de la BAD ; suivi environnemental des projets.	75 000
Suivi et évaluation du PGES	100 000
TOTAL	250 000

. Calendrier de mise en œuvre des mesures du PGES

Le tableau suivant présente le calendrier indicatif de mise en œuvre du PGES.

Tableau Calendrier indicatif de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Mesures	**Actions proposées**		**Durée des travaux**					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
Mesures d'atténuation	PGES		Durant la mise en œuvre					
Mesures de suivi évaluation	Suivi environnemental	Suivi de proximité	Durant la mise en œuvre					
		Supervision	Tous les mois					
	Evaluation	Mi- parcours et finale	3ème et 5ème année					
Production de rapports de mise en œuvre du PGES								

La mise en œuvre du PGES sera sanctionnée par la production de rapports périodiques de suivi et de surveillance mais également d'évaluation, de supervision par les différents acteurs et structures impliqués dans sa mise en œuvre.